

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

DEPARTEMENT
VENDEE-----
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Le 22 Février 2019****Nombre de Conseillers****L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux février à 20H30**

lieu		Le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN s'est réuni au
- En exercice	24	ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. JOSSE
Valentin,		Maire.
- Présents	16	Membres du Conseil : JOSSE Valentin, PINEAU Stéphane, VENEAU Geneviève,
+ 5 pouvoirs		COUSIN Pascal, MEUNIER Hélène, COSSET Michel, CLAIRAND Claudie, BETARD
		Jean-Pierre, DANIAU Gérard, CHAIGNEAU Jean-Pierre, BATTEUR David, BERTHON
		Marylène, BETARD Gildas, , BREMAUD Michelle, BROMET Jeanne-Marie, de
		GAILLARD François, DUCEPT Bernard, GROLIER Alexandrine, GUILLET Murielle,
		MARCHAND Chantal, METAY Vincent, RAINTEAU Jean-Noël, SOULARD Anne,
		VINCENT Anthony
- Votants	18	Absents excusés : Chantal MARCHAND, Anne SOULARD, Anthony VINCENT, Gildas
		BETARD, Claudie CLAIRAND, Hélène MEUNIER
		Absents : David BATTEUR, Vincent METAY,
		Secrétaire : Valentin JOSSE
- Absents	: 8	Claudie CLAIRAND a donné procuration à Alexandrine GROLIER
		Anthony VINCENT a donné procuration à Jean-Pierre BETARD
		Gildas BETARD a donné procuration à Michel COSSET
		Anne SOULARD a donné procuration à Jean-Pierre CHAIGNEAU
		Hélène MEUNIER a donné procuration à Jeanne-Marie BROMET

Date de la convocation : 18 février 2019**ORDRE du JOUR.**

- Examen des déclarations d'intention d'aliéner
- Avenant à la convention de transmission des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité pour la transmission des marchés publics
- Demande de subventions pour la restauration des archives communales
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestions 2018
- Approbation de divers devis
- Demande d'autorisation d'exécution budgétaire (en investissement) avant le vote du budget
- Convention pour la mission d'assistance technique de la station d'épuration avec le conseil départemental
- Vente du local communal situé zone du Moulinier
- Vote des taux d'impositions de l'année 2019
- Questions diverses

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE
N° 201902D001**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé le 4 février 2016 une convention avec la Préfecture de la Vendée permettant de transmettre des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité par la transmission électronique. Ces documents sont transmises via l'opérateur de mutualisation « e-collectivités Vendée » en utilisant le dispositif S2LOW.

Depuis la dématérialisation des marchés publics au 1^{er} octobre 2018 de plus de 25 000 € HT, les services de l'état proposent aux communes de transmettre par voie électronique les actes de commandes publique (marchés, concessions, avenants).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Mouilleron-Saint-Germain pour la transmission électronique.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention entre le représentant de l'état et la commune de Mouilleron-Saint-Germain pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DES ARCHIVES COMMUNALES
N° 201902D002**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction des archives Départementales a récupéré nos registres d'état civil et nos registres de délibérations en septembre 2018 pour les numériser. Suite à cette campagne de numérisation, les archives Départementales se sont rendu compte que quelques registres étaient en mauvais état. Face à ce constat, ils ont fait établir des devis de restauration-reliure pour les registres suivants :

Pour la commune déléguée de Mouilleron-en-Pareds :

- Un registre de tables décennales : 1802 – 1932
- Trois registres de délibérations du conseil municipal : 1918 – 1934, 1934 – 1953, 1954 – 1967

Pour la commune déléguée de Saint-Germain-l'Aiguiller :

- Deux registres de Naissance : 1923 – 1929, 1948 – 1952
- Un registre de Naissance – Mariages – Décès : 1930 -1947
- Deux registres de délibérations du Conseil Municipal : 1919 – 1944, 1945 – 1968.

La commune peut solliciter une subvention au Conseil Départemental qui s'élève à :

- 30 % pour la commune déléguée de Mouilleron-en-Pareds, à l'exception des registres de délibérations du Conseil Départemental de 1954 à 1967
- 55 % pour la commune déléguée de Saint-Germain-l'Aiguiller, à l'exception du registre de délibérations du Conseil Municipal de 1945 à 1968.

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **de solliciter le Conseil Départemental** pour la restauration des archives des communes de Mouilleron-en-Pareds et de Saint-Germain-l'Aiguiller pour les registres suivants :

Pour la commune déléguée de Mouilleron-en-Pareds :

Registres	Montant de la restauration
• Délibérations de 1918 à 1934	349.10 € HT
• Délibérations de 1934 à 1953	316.70 € HT
• Tables décennales de 1802 à 1932	<u>898.00 € HT</u>
TOTAL :	1 563.80 € HT

Travaux subventionnable à hauteur de **30 % soit une subvention de 469.14 €**

Pour la commune déléguée de Saint-Germain-l'Aiguiller :

Registres	Montant de la restauration
• Délibérations de 1919 à 1944	313.10 € HT
• Naissances de 1923 à 1929 et NMD de 1930 à 1932	317.60 € HT
• NMD de 1933 à 1942	324.80 € HT
• NMD 1943 à 1947 et Naissances de 1948 à 1952	<u>288.80 € HT</u>
TOTAL :	1 244.30 € HT

Travaux subventionnable à hauteur de **55 %** soit une subvention de **684.37 €**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer** tout document relatif à ce dossier.

**OBJET : VALIDATION DU DEVIS POUR L'INVESTIGATIONS DES RESEAUX EP ET AEP DE LA RUE DU PAVE
N° 201902D003**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la réalisation d'investigation complémentaire par géo détection correspondant aux travaux de l'aménagement de la rue du Pavé.

Six sociétés ont été consultées et cinq ont répondu :

Entreprises	Montant HT	Classement
ADRE	4 260 €	2
CDC Conseils	4 270 €	3
GENIMAP	6 500 €	4
DETECT-RESEAUX	3 834 €	1
ATLANTIQUE ETUDES	5 900 €	5

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition de DETECT-RESEAUX pour un montant de 3 834 € HT.

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le devis de l'entreprise DETECT-RESEAUX pour un montant de 3 834 € HT.**
- **charge Monsieur le Maire de signer** tous les documents relatifs à ce devis.

Les dépenses seront inscrites au budget de l'année 2019 à l'opération voirie.

**OBJET : VALIDATION DU DEVIS POUR LE CIMETIERE DE LA RUE DU HUIT MAI
N° 201902D004**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour des travaux au cimetière de la rue du Huit Mai.

Les travaux consistent à déplacer les restes mortels dans des reliquaires adaptés comme la loi l'exige. Deux entreprises ont été consultées :

Entreprises	Travaux	Montant HT
AD FUNERAIRES	5 Reliquaires	1 850 €
MARBRERIE GALLIEN	3 Reliquaires	330 €
	1 trappe alu	640 €
	1 Caveau d'attente	650 €

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition de la marbrerie GALLIEN qui est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 970 € HT pour la mise en place des 3 reliquaires et de la trappe en alu et de 650 € HT pour le caveau d'attente.

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver les devis de l'entreprise GALLIEN pour un montant de 970 € HT et de 650 € HT.**
- **charge Monsieur le Maire de signer** tous les documents relatifs à ce devis.

Les dépenses seront inscrites au budget de l'année 2019 à l'opération cimetière.

**OBJET : VALIDATION DU DEVIS POUR RAYONNAGES POUR LA SALLE D'ARCHIVES
N° 201902D005**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la mise en place de rayonnage pour la salle d'archives située au-dessus de la salle des Meuniers.

Les archives de la commune seront remises dans cette pièce et la pièce située au-dessus de la salle des enseignants permettra de stocker divers objets, ou documents de la commune qui ne peuvent pas être entreposés dans la salle d'archives.

Un devis a été effectué auprès de l'entreprise BOUTIN de Fontenay le Comte pour un montant de 1 744.38 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise BOUTIN pour un montant de 1 744.38 € HT.

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver les devis de l'entreprise BOUTIN pour un montant de 1 744.38 € HT.**
- **charge Monsieur le Maire de signer** tous les documents relatifs à ce devis.

Les dépenses seront inscrites au budget de l'année 2019 à l'opération mobilier/matériel.

**OBJET : FINANCES : Autorisation d'exécution budgétaire (en investissement) avant le vote du budget
201902D006**

Vu la loi n° 88-13 du 15 janvier 1988, notamment son article 15, et l'article L.1612-1 du CGCT, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, avant le vote des budgets primitifs principaux et annexes de l'année 2019, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de chacun de ces budgets 2018, non compris les crédits au remboursement de la dette.
- Ci-dessous le tableau récapitulatif des dépenses d'investissement prévues lors de cette réunion de conseil :

BUDGET COMMUNE :

Objet de la dépense	Montant Prévu HT	Montant Prévu TTC	Imputation
Investigation des réseaux	3 834 €	4 600.80 €	Article 21571 ; Opération 42
Travaux au cimetière	1 620 €	1 944.00 €	Article 2135 ; Opération 65
Rayonnages	1 744.38 €	2 093.26 €	Article 2188 ; opération 64

- D'autoriser le Maire à prendre tous actes y afférant

**Objet : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA STATION D'EPURATION AVEC LE SERVICE DE L'EAU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA PERIODE 2019/2021
N° 201902D007**

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration, la commune a signé une convention avec le Service de l'Eau du Conseil Général en 2010. Cette année, il convient de renouveler cette convention pour 3 ans (2019/2021). Une annexe technique et financière est jointe avec la convention.

Le service de l'eau propose les différentes prestations suivantes :

	Prestations	
Analyses		
* Contrôle conformité à l'issue des travaux	110.95 €	
* Audit métrologie point supplémentaire	158.50 €	
* Mise en place cahier de vie <2000 EH	317.00 €	
* Contrôle de la métrologie et du suivi de l'auto surveillance	206.05 €	
* Bilan de fonctionnement réglementaire – de 2000EH	871.75 €	418.10 €
* Rapport annuel < 2 000 EH	126.80 €	
* Réunion présentation rapport annuel et préconisation	158.50 €	
* appui à l'élaboration des indicateurs d'évaluation de la qualité du service	158.50 €	
	TOTAL	2 108.05 € 418.10 €
	TVA 0 %	0.00 € 0.00 €
		2 108.05 € 418.10 €
	TOTAL TTC	2 526.15 €

Mr le Maire explique au conseil que cette année, le potentiel fiscal de la commune ayant baissé, la commune est éligible au montant plafonné du conseil général. **La commune bénéficie donc du coût forfaitaire plafonné** (0.35 €) par la population DGF (2 020 habitants) soit 707.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir les prestations ci-dessus.

Le Conseil municipal **autorise Mr le Maire à signer la convention avec le Service de l'Eau du Conseil Départemental pour un montant pour l'année 2019 de 707 €.**

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT
N° 201902D008**

Monsieur le Maire indique que Mr MOUTARD receveur Municipal l'a informé de son impossibilité de procéder au recouvrement dû au titre de l'année 2015 au nom de Mr OULAIDI ALI SAINDOU pour un montant total de 162.59 €.

De ce fait, Monsieur le Maire propose donc l'admission en non-valeur des redevances correspondante d'un montant de 162.59 €.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal **accepte l'admission en non-valeur d'un montant total de 162.59 € dû par Mr OULAIDI ALI SAINDOU.**

Pour Copie conforme

Le Maire,
Valentin JOSSE